

Concours International Francophone d'Éloquence

Jeudi 7 mars 2019 / Budapest

Règlement

Les Frankolorés, l'Institut français en Hongrie, Wallonie-Bruxelles International et l'Agence Universitaire Francophone sont partenaires pour l'organisation de ce concours.

Article 1: Définition

Le concours est individuel et ouvert à tout étudiant(e) inscrit(e) dans une Université hongroise ou une Université adhérente à l'Agence Universitaire Francophone des pays suivants : Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Pologne ou en République Tchèque

Cette manifestation n'est pas un concours de plaidoirie, de slam, de rap, d'improvisation ni d'un « woman or man show ».

Il ne s'agit pas non plus d'un concours d'écriture, par conséquent, le candidat ne pourra en aucun cas proposer une production personnelle pour la seconde épreuve.

Article 2: Les épreuves

Le concours se déroulera en deux temps et les candidats devront participer aux deux épreuves :

- La première épreuve sera une présentation d'un texte proposé par les organisateurs (entre 3 et 5 minutes).
- La seconde épreuve sera la présentation d'un texte librement choisi par le candidat (entre 3 et 5 minutes).
 - Le texte présenté devra être choisi parmi un répertoire pluridisciplinaire : littéraire, artistique, philosophique, politique, journalistique, etc.
 - Le texte choisi devra être tiré d'une œuvre originale en français et non d'une traduction

Pour l'ensemble des deux épreuves :

- Les prestations se feront sans micro et sans élément de décor. Les organisateurs proposeront une lumière générale et identique pour tous les participants.

- Le candidat sélectionné ne pourra disposer ni du texte imprimé, ni de notes ; il devra connaître son texte par cœur.
- Au-delà du temps imparti, le jury sera autorisé à interrompre le candidat.

Article 3: Inscription des candidats

Pour postuler, le candidat devra remplir un formulaire d'inscription dans l'espace dédié (*adresse site*), prendre connaissance du règlement ainsi que fournir une copie de sa carte étudiant.

Il devra également joindre une production vidéo (maximum 1'30) dans laquelle il exposera son choix pour participer à ce concours, et argumentera sur le choix du texte libre pour l'épreuve 2.

La clôture des inscriptions est fixée au **25 janvier 2019** à minuit.

Les organisateurs contacteront par courrier électronique les candidats sélectionnés avant le **1^{er} février 2019**. Les candidats sélectionnés recevront alors une convention ainsi que le texte imposé pour l'épreuve 1. Ce texte sera choisi par les organisateurs parmi 3 textes minimum et sera attribué aux candidats sélectionnés par tirage au sort.

Article 4: Assurance individuelle

Les candidats sélectionnés s'engagent à être assurés pour la durée du séjour et du concours.

Article 5: Prix

Premier prix pour un candidat hongrois

Une bourse de séjour linguistique dans un centre de formation en France offerte par l'Institut français de Budapest.

Premier prix pour un candidat provenant d'une Université adhérente de l'AUF d'un des pays mentionnés dans l'article 1

Une bourse de séjour linguistique dans un centre de formation offerte par l'Agence Universitaire Francophone.

Second prix (sans distinction d'origine)

Un séjour touristique de 3 jours à Bruxelles offert par Wallonie-Bruxelles International

Article 6: Déroulement du concours

9h : arrivée des candidats dans les locaux de l'Institut français de Budapest et accueil petit déjeuner

10h : inauguration du concours et mot de bienvenue

10h30-12h30 : première épreuve (*texte imposé*)

12h45-13h45 : pause déjeuner offerte par les organisateurs

14h-16h : deuxième épreuve (*texte libre*)

16h30-17h : annonce des résultats et fin du concours

17h : Buffet offert par les organisateurs

18h30 : conférence « La valeur ajoutée du plurilinguisme en termes d'employabilité » par Prof. François Grin, linguiste-économiste et Professeur à l'Université de Genève.

Article 7: L'emploi du temps

Les candidats participants au concours devront s'engager à respecter tous les horaires déterminés par les organisateurs pour le bon fonctionnement et déroulement du concours.

Ils recevront, par courrier électronique, un emploi du temps complet et détaillé le **vendredi 1^{er} mars 2019**.

Article 8: Transports

Le voyage des candidats internationaux sélectionnés sera pris en charge par les organisateurs. Ils devront impérativement arriver le 6 mars et repartir le vendredi 8 mars.

Les candidats hongrois inscrits en province, s'ils le souhaitent pourront également arriver le 6 mars 2019 et repartir le vendredi 8 mars. Ces déplacements seront pris en charge par les organisateurs.

L'accueil de tous les candidats se fera dans le lieu d'hébergement par M. Lakhouache, directeur des Frankolorés.

Article 9: Hébergement

Les organisateurs prendront en charge les deux nuitées des 6 et 7 mars pour les candidats internationaux.

Les organisateurs prendront en charge les deux nuitées des 6 et 7 mars des candidats hongrois inscrits en province, qui le souhaiteront.

Les candidats seront logés en chambres partagées.

Le petit-déjeuner du 7 mars sera pris en charge par les organisateurs.

Article 10 : Repas

Le déjeuner du 7 mars 2019 est pris en charge par les organisateurs.

Après la cérémonie de remise des prix, les organisateurs offriront un buffet à tous les candidats.

Les repas des 6 et 8 mars ne seront ni proposés ni pris en charge par les organisateurs.

Article 11: Le jury

Le jury sera composé de 5 personnalités désignées par les organisateurs.

Article 12: Droits d'image et d'auteur

En signant la convention, les candidats sélectionnés acceptent que leur enregistrement sonore, les vidéos ou les photos prises lors de leur prestation puissent faire l'objet d'une communication par les organisateurs à des fins promotionnelles.

Article 13: Acceptation du règlement

La signature du règlement ou de la convention implique l'acceptation pure et simple de celui-ci.

Article 14: Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours ou d'en modifier les termes en cas de force majeure.